

Jeux en ligne : intervention du CSA auprès de chaînes de télévision pour des manquements en matière de publicité

Le CSA est déjà intervenu auprès de plusieurs chaînes qui n'avaient pas respecté les prescriptions édictées dans sa délibération du 18 mai 2010 relative aux communications commerciales en faveur des opérateurs de jeux d'argent et de hasard. Ainsi, W9, en raison de la diffusion, le 9 juin 2010, d'une publicité pour le PMU dans un écran interrompant Les Simpson, alors que ce programme peut être considéré comme s'adressant aux mineurs ; RMC, en raison de la diffusion, le 10 juin 2010, d'une publicité hors écran publicitaires pour un site de paris en ligne ; et RTL, en raison de la diffusion, le 13 juin 2010, d'un parrainage pour La Française des jeux, sans l'assortir d'un message de mise en garde.